

AVIS INTERNET

SELECTIZ

SELECTIZ PLUS

NATIXIS ESG PEA

ECUREUIL PROFIL 75

ECUREUIL PROFIL 90

NATIXIS DIVERSIFIED SOLUTION

ALLOCATION PROTECTION 80

Paris, le 29 août 2023

1- Introduction des gates :

L'Autorité des marchés financier a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place d'outil de gestion de la liquidité et en particulier les gates. Ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.

La société de gestion des fonds a fait le choix d'intégrer les gates dans les fonds listés ci-dessus.

2- Introduction du swing-pricing :

Le swing -pricing est un mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse de manière à faire supporter aux porteurs entrants ou sortant le coût du réaménagement du portefeuille pour gérer ces entrées et sorties. Ce mécanisme est protecteur pour les porteurs restants dans le fonds.

Au regard de la nature des fonds, la société de gestion par délégation a fait le choix d'intégrer le mécanisme de swing pricing dans les fonds listés ci-après :

- ECUREUIL PROFIL 75
- ECUREUIL PROFIL 90
- NATIXIS DIVERSIFIED SOLUTION
- ALLOCATION PROTECTION 80

3- Modification de la présentation des frais dans le prospectus

L'autorité des marchés financiers propose deux possibilités dans la présentation des frais listés dans le prospectus. La première présentation disponible jusqu'à présent dans vos fonds était un bloc forfaitaire du taux maximum englobant les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion. La seconde présentation possible est de diviser en deux blocs distincts présentant chacun le taux maximum des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion.

La société de gestion a fait le choix de modifier la présentation des frais dans un souci de transparence. Désormais, pour les fonds listés ci-dessous :

- SELECTIZ
- SELECTIZ PLUS
- NATIXIS ESG PEA
- ALLOCATION PROTECTION 80

les frais seront présentés en deux blocs distincts. Cependant le taux global des frais demeure identique. Cette modification ne fait pas l'objet d'une augmentation des frais.

4- Suppression des commissions de mouvement :

A partir du 1^{er} janvier 2026, les commissions de mouvement ne pourront plus être prélevées. Par anticipation, la société de gestion a fait le choix de les supprimer dès à présent du fonds ALLOCATION PROTECTION 80.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et prospectus) des OPC est disponible auprès Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Service Clients
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS